



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 45/09**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 54'000.-**  
**EN VUE DE LA RÉNOVATION D'UNE SALLE**  
**DANS LE BÂTIMENT**  
**DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION**

**ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE**

**EN COLLABORATION AVEC**

**VIOLETA SEEMATTER, MUNICIPALE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Le bâtiment abritait une école, avec trois salles de classe et l'appartement d'un concierge. Suite à la construction du collège de la Combe, les locaux furent transformés pour le Greffe communal. Le local concerné était occupé par le Service de police et le Contrôle des habitants, jusqu'au déménagement de l'administration en 1995.

Dès cette date cette salle a été dévolue à la Société de Jeunesse de Prangins. Un local en autogestion, qui a connu des hauts et des bas. En 2007, la Municipalité a décidé de fermer ce lieu de rencontre, suite à des problèmes récurrents de gestion.

Après analyse, la Municipalité a décidé de rénover ce local, car avec les années et une utilisation peu respectueuse, il est devenu vétuste. Par ailleurs, l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "La Fourmilière" désire disposer du local pendant la période de midi.

D'autre part la Municipalité réfléchit à la manière de pouvoir remettre ce local à disposition des jeunes, toutefois avec l'accompagnement d'un animateur.

## 2. Descriptif des travaux

- Plafonds : Fourniture et pose d'un plafond en fibre minérale.
- Plâtrerie : Fabrication et pose de Placoplâtre contre les murs existants.
- Peinture : Peinture des portes d'armoires, contrecœurs des radiateurs, fenêtres, parois et embrasures.
- Parquet : Fourniture et pose renforcement plancher existant par un "Novopan " de 16 mm.  
Fourniture et pose d'un parquet "Uniclic".  
Fourniture et pose de plinthes de 6 cm en chêne.
- Menuiserie : Fabrication et pose de deux armoires encastrées dans niches existantes. Pose sur socle avec face rapportée.
- Chauffage : Dépose éventuelle des radiateurs et remplacement.

### 3. Coûts

Basés sur les soumissions rentrées, les montants sont arrondis à la centaine supérieure :

Plafond	Fr.	6'700.--
Plâtrerie	Fr.	9'300.--
Peinture	Fr.	6'000.--
Electricité	Fr.	9'000.--
Parquet	Fr.	11'000.--
Menuiserie	Fr.	8'000.--
Chauffage	Fr.	1'500.--
Divers et imprévus	Fr.	2'500.--

**Total TTC** Fr. **54'000.--**

### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 45/09 concernant la demande d'un crédit de Fr. 54'000.-- en vue de la rénovation d'une salle dans le bâtiment de l'ancienne administration,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 45/09 concernant la demande d'un crédit de Fr. 54'000.-- en vue de la rénovation d'une salle dans le bâtiment de l'ancienne administration,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 54'000.-- pour la réalisation des travaux en question,

- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 5'400.--, par année, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mars 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

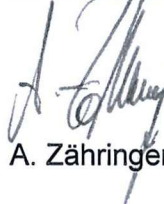
Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer